

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 90

1996 - N° 2



La route des Gardes vers 1920 - 1930 au delà de la Poste de Bellevue
(Collection du Centre de Documentation du Musée d'Art et d'Histoire de Meudon)

SOMMAIRE

<i>Evolution d'un site</i> : Bois et parc de Meudon sous l'Ancien Régime	p . 3
La route des Gardes a-t-elle vocation à rester une voie de transit?	p . 11
Visite de la forêt : le sentier de découverte de la forêt pour les non-voyants	p . 15
Nouvelles brèves	p . 16

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

"Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. : 45 34 11 78 - Fax : 45 34 94 06

HOTEL ★★★ NN FOREST HILL

157 chambres - Séminaires

☎ 46 30 22 55

40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
92360 MEUDON-LA-FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet Gourmand

129 F TTSC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 1-7-1994



**Francis
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller
à votre service*

**TOUTES
ASSURANCES**

**Vie
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON
☎ **45 34 16 13** - Fax 46 26 16 44

IMPRIMERIE **iR** TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

☎ 47 36 29 45
Fax : 47 36 88 76



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison ...

l'artisanie

61, rue de la République
Tél. 46.26.71.57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

ÉVOLUTION D'UN SITE

BOIS ET PARC DE MEUDON SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Cet article paru en 1984 dans le numéro 53 de notre Bulletin répondait à une inquiétude de nos lecteurs, et des meudonnais en général : les grandes coupes de régénération, alors pratiquées dans des secteurs de la forêt proches de la ville, paraissaient à certains plus qu'une mutilation, la profanation d'un bien immémorial. Ces lignes s'attachaient à montrer que notre forêt était en grande partie œuvre humaine, qu'elle datait, pour l'essentiel, du XVII^e siècle, et que son entretien, dès cette époque, avait nécessité l'établissement de coupes réglées.

Les efforts d'explication de l'Office National des Forêts (O.N.F.) lors des visites de la forêt et les compte-rendus qui en ont été donnés dans notre Bulletin ont apaisé en partie les inquiétudes des meudonnais en les rendant conscients des nécessités de l'exploitation des bois. Toutefois, il a paru souhaitable de rééditer cet article épuisé de longue date parce que la forêt suscite un intérêt croissant, que nos lecteurs se sont renouvelés et que les seuls ouvrages traitant de la forêt de Meudon comportent malheureusement nombre d'erreurs quant à son histoire.

Pourquoi avoir conservé le titre ancien un peu ambigu? Parce qu'après les essartages du premier millénaire, il n'y avait plus, sur notre terroir, que des BOIS dépendant de diverses seigneuries, que celles-ci, acquises par SERVIEN, se retrouvèrent encloses (avec leurs taillis et leurs terres, les champs de Meudon et les communaux du village) dans l'immense clôture d'un PARC et que ce parc (où l'on multiplia les plantations) fut, pour ainsi dire, la matrice de notre FORÊT (une fois disparus les murs d'enceinte). Certes, le domaine de Meudon n'incluait pas ce qu'on appelle maintenant forêt domaniale de Meudon, mais il joua, sans aucun doute, un rôle fédérateur et de prestige.

N.B. Le texte ci dessous contient quelques mots anciens ; ils sont définis dans le glossaire annexé en pages 8 et 9.

En contemplant aujourd'hui la forêt qui s'étend de Versailles à Clamart, on serait tenté d'y voir les restes, protégés, des anciennes forêts d'Ile-de-France.

La réalité cependant est tout autre. Ces vastes étendues, dans leurs parties fertiles, avaient été défrichées très tôt et le terroir de Meudon aux XIII^e, XIV^e, XV^e siècles était loin d'être aussi boisé qu'il l'est actuellement. Cette "réserve naturelle", à nos portes, est, de fait, l'œuvre de l'homme et elle date, pour l'essentiel, des XVII^e et XVIII^e siècles¹.

Le terroir de Meudon à la fin du Moyen-Âge

On ne peut parler, à la fin du Moyen Âge, d'une forêt de Meudon ; quand le village apparaîtrait, au XII^e, elle est déjà en recul. On ne peut davantage se la représenter comme la vaste et sombre étendue où le paysan mènerait paître ses porcs, où les officiers du seigneur veilleraient au respect des Coutumes ("usages" dits du bois de feu, du bois d'œuvre, etc.). Cette réalité commune encore dans certaines provinces où existaient de vastes domaines seigneuriaux, ne l'était plus chez nous. De nombreuses parcelles étaient en culture "sur les Champs de Meudon" (plateau dominant Sèvres et Ursine) ou dans les fonds d'Aubervilliers, alternant avec les prés, saulaies et aunaies. Les pentes elles-mêmes présentaient des secteurs cultivés là où maintenant s'étend uniformément la forêt.

¹ De nombreux travaux ayant été consacrés au domaine du château à cette époque, je m'attacherai surtout à éclairer d'un jour nouveau les époques antérieures très mal connues.

Deux seigneuries dominaient le terroir : l'abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés et le Chastel de Meudon². La première, riche de terres et vignes, n'avait pratiquement pas de bois sur la paroisse. La seconde, divisée (Chastel, Carneaux, Coulombier), n'en possédait que des surfaces relativement modestes. Venaient ensuite les petites seigneuries d'Aubervilliers, Villebon, Montalet, arrière-fiefs du Chastel. Et enfin le Prieur de Jardies, les Messieurs de l'Hôtel-Dieu, les Dames de Port-Royal et autres qui, n'ayant pas de réserve propre à Meudon, accensaient la totalité de leurs biens. Aucun seigneur n'était assez puissant pour accorder des usages³, pour en

² On appelait seigneurie tout domaine établi autour d'une maison seigneuriale. Il y avait à Meudon deux manoirs seigneuriaux exerçant la haute justice : l'Hostel des Moines (appelé plus tard ferme des moines) et le Chastel qui semble, à l'époque où apparaissent les plus anciens titres conservés, avoir été précédemment divisé entre plusieurs membres d'une même famille, l'un ayant le Chastel, l'autre l'hôtel des Carneaux (lire Créneaux, peut-être tour crénelée) et le troisième le Coulombier (ou ferme de Beauvoir), somme toute le manoir, la tour et la ferme accompagnés chacun d'une partie des terres et des bois. L'ensemble du Chastel devait hommage au seigneur de Marly et recevait à son tour celui des trois arrière-fiefs, pourvus de maison seigneuriale et moyenne justice. Ainsi s'établissait la hiérarchie féodale. Restaient en dehors de cette organisation des biens anciennement donnés à des ordres religieux étrangers à la paroisse : Hôtel-Dieu, Port-Royal, Jardies, ... Ils constituaient des sortes d'enclaves, n'étaient localement la source d'aucune juridiction ni l'objet d'aucun faire-valoir direct.

³ Un seigneur de Meudon, noble homme Pierre DAUNAY, chevalier, cité par les bonnes gens du village devant le Prévost de Paris, en l'an 1282, s'était borné à leur accorder des bruyères et pâturages en un lieu pierreux, sec et stérile au large du grand chemin menant vers Chaville et Ursine (A.N. P772¹ 28).

sentir l'intérêt et la nécessité⁴. Par contre, ce morcellement profitait aux paysans qui, tenant avec leurs terres et vignes quelques quartiers de taillis des différentes censives, possédaient tous de quoi se chauffer, échafauder leurs vignes, réparer leurs cuves et assurer la paissance de leurs bestiaux.

Les choses commencent à bouger dans le courant du XV^e siècle à la faveur de la Guerre de Cent Ans et des grands bouleversements qu'elle amène. Les seigneurs tentent d'agrandir leurs domaines, les bourgeois d'en constituer. Avec les SANGUIN va croître en puissance et étendue la domination du Chastel qui travaillera obstinément à saper celle des religieux de Saint-Germain-des-Prés. Le cardinal de Lorraine réunira les deux seigneuries dominantes en 1570. Il ne restera plus à SERVIEN et LOUVOIS qu'à acquérir les arrières-fiefs et autres possessions pour former un grand domaine. Non sans toutefois pratiquer une politique de boisement car de la juxtaposition de prés, labours, bois, ne naît pas une forêt, et toutes les seigneuries possédaient ces ingrédients en proportions variables. Quant aux paysans, dès le milieu du XVI^e siècle, et par la grâce des regroupements successifs, ils commençaient à perdre leurs dernières parcelles de bois.

Evoquons le Meudon des XIV^e, XV^e et première moitié du XVI^e siècle, tel qu'il nous apparaît grâce aux nombreux terriers et censiers de l'époque. Sur la restitution qu'en propose la carte jointe, le relief est suggéré par l'emploi d'une courbe de niveau (cote 150), procédé bien imparfait mais qui permet cependant de localiser dans la vallée du ru d'Arthelon l'essentiel de la censive de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (vignes). Dans les fonds et replis se sont établies les petites seigneuries de Villebon, Aubervilliers, Marivaux (prés, terres, bois, taillis). La censive du fief de Montalet (disparu en tant que tel dès la fin du XV^e) s'étage en vignes, du rebord du plateau vers la Seine, sur la rive gauche du ru d'Arthelon. Les religieuses de Port-Royal accensent les prés, taillis, terres et vignes des Cottignies, depuis le Moulin à Vent vers ce qui sera Bellevue. L'est du plateau est occupé par une grande futaie de chênes et des bois dépendant du château. Au nord et à l'ouest, un chemin tournant ceinture les "bruyères et pâturages" de Meudon appartenant à la communauté d'habitants; ce chemin sépare le terroir de ceux de Sèvres, Chaville et Ursine. Du nord au sud, ce centre du plateau (en grande partie dans la censive de la seigneurie) voit se succéder les terres de labour des "champs de Meudon", des parcelles de terre alternant avec des taillis et des pâturages qui font

place au sud à des bois confinant à ceux de Villebon. On remarquera l'importance de ce plateau (actuellement occupé par la forêt) dans l'économie du village. Il ne faut pas oublier que le cens n'est qu'une redevance seigneurale et que les paysans sont propriétaires d'un grand nombre de parcelles. Chaque jour cultivateurs et troupeaux s'y rendent par la "Grand'Rue montant au château". Le "Fossé (ou mare) aux Vaches" proche de celui-ci, du colombier et de la ferme de Beauvoir est, matin et soir, le centre d'une grande animation. L'importance des cultures céréalières est par ailleurs soulignée par la présence des cinq moulins (deux moulins à vent, trois moulins à eau sur le ru d'Arthelon).

Les seigneuries dominantes sont matérialisées par la présence de "fourches patibulaires" (gibets) proclamant leur droit de haute, moyenne et basse justice (à effet dissuasif essentiellement).

On remarque aussi que, avant la création du parc et du domaine, Meudon est relié à toutes les paroisses avoisinantes symbolisées schématiquement par leur église (celle d'Ursine n'étant pas encore ensevelie sous l'étang du même nom).

Notons encore comment une ligne tracée du Chastel à la convergence des ruissellements du fond de Chalais (AB du plan) pouvait déterminer l'axe de futures perspectives et les extensions sud et nord des terrasses aux dépens du petit Val Girard d'abord, de la Grand'Rue montant au Château par le ravin, ensuite.

Ici prend fin cette apparente digression mais, le village ayant souffert et bénéficié alternativement de la présence de la forêt, son histoire en est indissociable.

Vers la création du parc

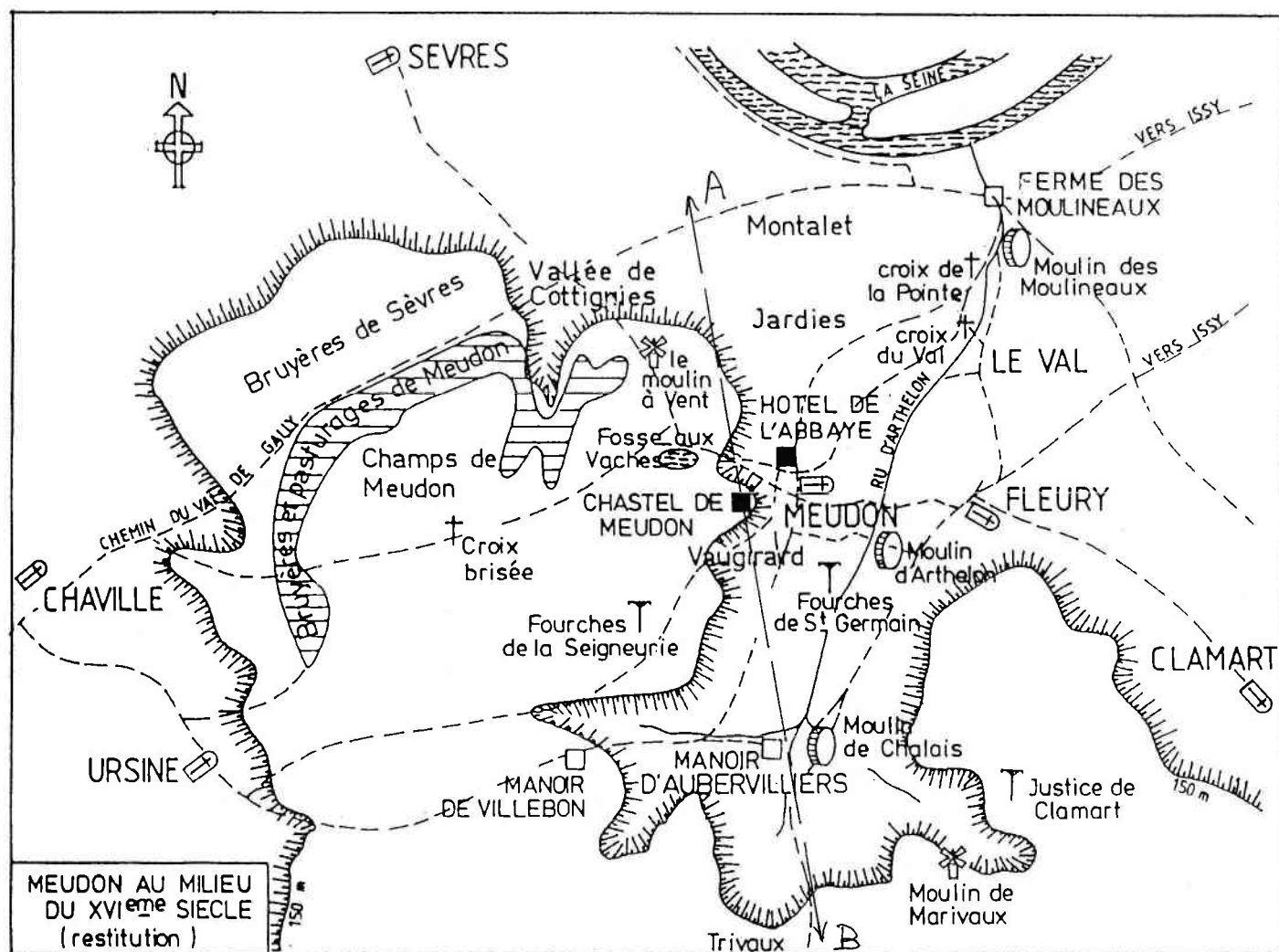
Le premier seigneur de Meudon à avoir tenté la création d'un parc est sans contredit Antoine SANGUIN, le cardinal de Meudon. L'ancien Chastel sur son escarpement domine le village à l'est; vers le nord la "Grand'Rue" escalade la pente; à l'ouest s'étend une futaie de chênes puis des bois qui dépendent en partie d'Etienne BRICE, seigneur du Coulombier; au sud, au pied de la butte, au lieu dit Vaugirard (du nom d'un ancien abbé de Saint-Germain-des-Prés) les paysans cultivent des parcelles. De 1522 à 1527 SANGUIN en acquiert patiemment une trentaine pour améliorer les vues vers Aubervilliers et Trivaux. Le château reconstruit, et terminé vers 1540 par la Duchesse d'Etampes, SANGUIN négocie l'achat de terres et bois pour agrandir le parc, conformément aux désirs de la duchesse et du roi⁵. Mais les vendeurs éventuels se font tirer l'oreille prétendant obtenir un bon prix de leur

⁴ La principale étant pour les possesseurs de grandes forêts éloignées des villes et voies de communication l'obligation de trouver sur place bras et débouchés, tout naturellement fournis par les villages des environs complètement dépourvus, eux, de bois et pâtures. Des corvées et redevances diverses étaient la contrepartie des usages; ceux-ci, une fois accordés, étaient irrévocables.

⁵ SANGUIN, oncle de la duchesse, lui avait donné la terre de Meudon, mais il en restait pratiquement seigneur grâce à certaines clauses secrètes. Par contre, elle disposait du château à sa guise.

renonciation. Le roi délivre alors (Fontainebleau, juillet 1546) des lettres de commission afin de faire évaluer et acquérir les terres correspondant au projet qu'il a fait dessiner. La mort le surprendra peu après mais un début

de réalisation a eu lieu puisqu'en 1564, Etienne BRICE déclare qu'une partie de ses terres a été par le feu roi et le cardinal "*prise, appliquée et enclose de leur pleine autorité dans le parc dudit Meudon*".



En continuité avec son prédécesseur, le cardinal de Lorraine fait construire la Grotte sur les acquisitions "en Vaugirard" (non sans grands travaux de terrassement) et se rend acquéreur des terres et bois des Cottignies que SANGUIN avait vues lui échapper⁶. Il convoite et parvient à obtenir des terres et bois dépendant de Trivaux, Aubervilliers, Marivaux sur les versants opposés (1556) et les deux tiers du fief de Villebon (1571) : la Grande Perspective est en germe⁷! Enfin, en 1574, Etienne BRICE

lui cède le fief du Coulombier, ce qui permet d'augmenter considérablement bois et parc.

Avec ses successeurs commence une période de déclin pour le domaine. Henri de GUISE, le Balafré, neveu et légataire universel du cardinal est couvert de dettes. Il lui faut se défaire des terres de Villebon (1587) et, après sa mort, sa veuve doit céder les bois acquis en 1556 : l'utilisation des perspectives est remise en cause pour un siècle! La succession n'étant définitivement réglée qu'en 1613, jusqu'à cette date l'un ou l'autre des cohéritiers se procure des liquidités en vendant des lots de pieds de chêne. C'est ainsi que le 26 octobre 1603 Mgr Louis de Lorraine, abbé de Saint-Denis, cède 80 pieds de bois de chêne à un marchand parisien pour régler en partie une fourniture de vin et, le même jour, 120 pieds de chêne à un marchand hôtelier de Meudon pour "*dépense de bouche*

6 Un grand bourgeois, Antoine JUGE, trésorier de la reine Eléonore, (deuxième femme de François I^{er}) avait conclu 226 contrats, essentiellement avec les paysans, pour remembrer les Cottignies (tout l'ouest de l'actuelle rue des Capucins). SANGUIN observait... JUGE était allé au-delà de ses possibilités. SANGUIN l'aïda. Mais au moment où des créanciers firent saisir et mettre en criée le domaine ainsi constitué, SANGUIN, cardinal de Meudon, était enfermé à Rome au conclave qui devait aboutir à l'élection du pape Jules III. Un certain Benoît LEGRAND en profita. Devenu seigneur de Meudon, le cardinal de Lorraine racheta ces terres et les mit en partie à la disposition des Capucins.

7 Il va sans dire qu'il ne pouvait imaginer un siècle auparavant cette réalisation si spécifique des jardins à la française du XVII^e. Mais les

villas italiennes étagées au flanc des coteaux lui avaient donné le sens de l'ordonnement des parcs et jardins en déclivité, de l'utilisation des lointains et de la perspective.

par lui faite et ses gens". Le 20 octobre 1608, c'est son frère, Claude de Lorraine, qui vend 1200 pieds. En 1606, l'aîné, Charles de Lorraine, duc de Guise, abandonne à M. de MACHAULT les droits de la seigneurie sur Fleury et en 1607 il leur faut aliéner les revenus ordinaires du domaine aux créanciers qui menacent de le mettre en crie au Châtelet. D'expédients en expédients, on arrive à l'époque de la Fronde où les bâtiments, déjà passablement délabrés par plus d'un demi-siècle d'entretien insuffisant se trouvent franchement saccagés. Il faut alors faire appel à des entrepreneurs qui seront en partie réglés aux dépens du parc. En 1653 des milliers de pieds de chêne sont abbatus. Si tout arbre doit finir un jour sous la cognée du bûcheron, de pareilles hécatombes ne relèvent pas d'une exploitation normale. Il est vrai que COLBERT n'avait pas encore donné sa Grande Ordonnance!

Quelque dix ans auparavant un visiteur déclarait : *"Le parc est très grand, clos de muraille, rempli de belles allées de chesnes de deux, trois, quatre cents ans."*

Exploitation des bois sous les Guise

Comment exploitait-on les bois aux époques que nous venons d'évoquer? Le plus ancien marché que j'ai retrouvé est un bail de 1572 passé par l'homme de confiance du cardinal de Lorraine à six laboureurs meudonnais qui prenaient conjointement pour neuf ans la coupe de cinquante-quatre arpents de bois taillis en quatre pièces. Liberté leur était laissée de régler la coupe comme ils l'entendaient à condition toutefois d'en tailler six arpents par an, *"en suivant"*, *"à tire et à aire"* et de laisser seize baliveaux par arpent de l'âge de la coupe, en respectant les anciens et modernes baliveaux et les arbres fruitiers. Interdiction leur était faite de *"chasser ni permettre chasser lièvres, levrauts, perdrix, coquils (?) , perdreaux"* (remarquons en passant qu'il n'est pas encore question de gros gibier dans cette énumération précise). Ils étaient tenus responsables, durant les neuf années, de tous dégâts commis *"par personnes et bêtes"*. Ainsi groupés, ils effectuaient le bûcheronnage, les charrois, la garde des bois. La coupe devait intervenir de la Saint-Martin à Pâques, la vidange (évacuation et nettoyage des bois) être terminée pour le premier mai. Ils répondaient *"corps et biens"*, solidairement, de l'exécution du contrat.

Les pièces de bois des différents propriétaires étant fort enchevêtrées, cela n'allait pas sans graves différents : en 1588 une dame CATIN de Clamart faisait arrêter une coupe et *"établir commissaire"*⁸. Les adjudications annuelles prirent le pas sur les anciens baux et finalement les Guise trouvèrent plus commode d'insérer les coupes de bois dans les baux généraux du domaine qu'ils consentaient à leurs fermiers. Ils se réservaient par contre la disposition de la vente des grands chênes :

l'acheteur visitait un taillis avec leurs officiers, choisissait lui-même ses arbres que ceux-ci marquaient aussitôt. Les délais de coupe et vidange étaient les mêmes que pour les taillis mais l'acheteur avait le droit de faire pratiquer des brèches dans la muraille de clôture pour évacuer les troncs, à condition de la remettre en état.

Pour illustrer à la fois l'impécuniosité chronique des seigneurs et l'honnêteté relative des marchands, je ferai état du procès-verbal établi le 12 mai 1653 à la requête du duc de Guise. Se trouvaient à Meudon Denis HEBERT, marchand couvreur à Paris, Philippe COMPAGNON, capitaine du château, Pierre MOUFFLET, charpentier à Issy commis par justice pour estimer les bois abbatus se trouvant encore dans le parc. Le duc de Guise devait à Denis HEBERT 45.000 livres pour des travaux réalisés au château (souvenirs de la Fronde); il lui avait permis en compensation de faire réaliser de très importantes coupes de bois dans le parc mais, probablement atterré devant l'énormité du chantier, s'opposait à la vidange des derniers bois et en demandait estimation. Procès-verbal intéressant parce qu'il nous montre le travail de débitage qui se réalisait sur place. Le charpentier met trois jours à estimer *ce qui reste* dans le parc et aux alentours du château. L'inventaire parle de lui-même : *"15.000 bottes d'échalas⁹, 1.850 bottes de lattes à tuiles en 25 piles, lattes à ardoises, contrelattes, grands échalas à palissades, solives, poteaux, chevrons en piles devant la Grotte et dans le bois, 938 "gros bois" sous la chesnaie et dans les allées, 45 corps d'arbres de chesnes et ormes, chesnaux epars propres à faire limons et ridelles de charrettes, des bouts d'ormes propres à faire moyeux de roues, 1.686 jantes de bois d'orme pour faire roues, 25 ais (planches) de bois de hêtre, membrures et poteaux d'alisier, cerceaux à cuve sous les galeries du château..."*

On ne sait pas quelle suite fut donnée à ce procès-verbal malgré les protestations véhémentes du couvreur mais on conçoit aisément que SERVIEN, acquérant un peu plus tard le domaine, ait trouvé le parc comme le château en bien mauvais état. Les troupes, d'ailleurs, y avaient plus ou moins campé quelques années auparavant. Un autre s'en fût découragé. Mais les projets du Surintendant étaient si grandioses qu'ils englobaient facilement cette misère.

Servien et Louvois

Villebon, Aubervilliers, la grange Dame Rose, Fleury, Clamart,... Ayant obtenu du roi la permission d'enclorre le parc qu'il projette, SERVIEN se livre à un nombre prodigieux d'achats et d'échanges enfermant par avance derrière les murs, vite construits, des terres qu'il négocie ensuite. Le procédé n'est pas nouveau, SANGUIN

8 ...prétendant que l'on était sur ses terres.

9 Chaque botte comportait 50 "brins".

l'employait déjà lorsqu'il acquérait des parcelles en Vaugirard. Mais la mort surprendra SERVIEN avant qu'il en ait terminé et ainsi se trouveront enclavées des terres appartenant à des paysans "sur les champs de Meudon", les bois de l'Hôtel-Dieu, sur Clamart, et les Communaux pour lesquels un échange était prévu. Il reviendra à LOUVOIS de terminer l'opération.

Mais SERVIEN menait parallèlement une politique de boisement et un marché du 22 octobre 1658 fait état de la plantation de 100 arpents en chênes et châtaigniers¹⁰ de deux ans "*de 2 pieds et demi de distance dans le rayon et de 4 pieds de distance de l'ados entre deux plants*" (soit environ 5.500 pieds). L'entretien était prévu pour trois ans pendant lesquels les plants morts devaient être remplacés. Ce marché n'était sûrement qu'une pièce de l'opération car le procès-verbal de visite de tous les bois nouvellement plantés aux terroirs de Fleury, Meudon, Aubervilliers du 31 mai 1662, constatant que les labours ont été bien faits, évaluée à cinq milliers ou environ les pieds manquants que doivent remplacer les marchands-plantateurs. Rien ne nous permet d'évaluer le coefficient de reprise des jeunes plants, mais, à coup sûr, la surface boisée ou reboisée par SERVIEN fut très importante.

La série 0¹ des Archives Nationales conserve un certain nombre de marchés de bois du temps de LOUVOIS. Dès que revenait l'automne, les coupes étaient adjugées à une quinzaine de "marchands" de Meudon, Fleury, Clamart, voire des paroisses avoisinantes. Des veuves parfois se portaient adjudicataires d'une ou plusieurs coupes. Pour être en mesure de le faire, il fallait posséder chevaux et charrettes, pouvoir stocker partie du bois coupé (celle qui ne se vendait pas immédiatement aux habitants) et pouvoir rétribuer les bûcherons. Nous retrouvons souvent se portant adjudicataires les "marchands-laboureurs" fermiers des Moulineaux, de la grange Dame Rose, de la ferme des Moines, de Villebon, Trivaux, ... possédant un train d'attelage, une relative aisance, ces mêmes conditions qui leur avaient permis d'obtenir des baux d'exploitation des terres, et qui étaient un facteur d'ascension sociale à l'intérieur de la communauté villageoise.

Les conditions des marchés avaient peu évolué : toujours 16 baliveaux de réserve par arpent de taillis, des délais moins impératifs toutefois (coupe jusqu'à la mi-mai, vidange des bois pour la Saint-Jean, paiement en trois termes : Saint-Jean, Saint-Rémi, Noël).

Conformément à la Grande Ordonnance de COLBERT de 1669 un gros travail d'arpentage et de mise en coupe réglée des bois avait été fait (sur les ordres de

LOUVOIS) qui permettait un parfait fonctionnement du système, première planification en ce sens à Meudon. En effet une grande partie des bois était encore bien "jeune" sous SERVIEN et l'immensité de la tâche accomplie ne doit pas nous faire oublier qu'il ne fut seigneur de Meudon que durant quatre ans et demi ! Il n'eut le temps que de "planter". Vingt ans plus tard, LOUVOIS pouvait parachever l'ouvrage, animer la forêt en y multipliant les plans d'eau, l'ordonner autour de la Grande Perspective et des jardins.

Le Grand Dauphin

Que restait-il à faire au Grand Dauphin ? Ce parc que nous avons vu grandir, déborder les clôtures de SANGUIN, des Lorraine, s'étendre jusqu'aux confins de deux paroisses, puis de quatre, se peupler d'étangs et de rigoles n'attendait plus que des hardes de cerfs et autres "*bestes fauves*"¹¹ pour devenir une nature en réduction, plaisir de prince, plaisirs du Roi¹².

Las, ces animaux ne vivent pas de l'air du temps, les princes ne les pourchassent que par des allées carrossables et les prévisions d'exploitation se trouvèrent complètement bouleversées par suite des travaux réalisés pour tracer des routes, des carrefours en étoile, créer de nombreuses "remises en grain" (champs reconquis sur la forêt, ensemencés en céréales ou en fourrage pour la conservation du gibier, disséminés à travers le parc). Écoutons plutôt le gouverneur de Meudon en l'an 1712 : "*Mémoire et état des bois de Meudon, Chaville et Ursine mesurés la présente année, montant à 1.920 arpents 55 perches qu'il convient mettre en coupe réglée ... attendu que les coupes desdits bois taillis ont été dérégulées du vivant de feu Monseigneur pour le plaisir et commodité de la chasse (routes et remises en grain) et comme il y a des années qu'il n'y a plus que 25 arpents, et d'autres 119,133 arpents*¹³, il est nécessaire, sous le bon plaisir du roi, de les mettre suivant le projet qui suit ...". Époque vraiment funeste pour les bois : de grandes gelées pendant le terrible hiver 1708-1709 avaient fait mourir en cime de nombreux chênes de tous âges dans les taillis et les baliveaux étaient "*abroutis*" par les lapins et les bêtes fauves.

Comble de l'incurie, c'est dans le domaine royal que les ordonnances étaient le plus mal respectées. Un extrait des registres du Conseil d'État du 19 juillet 1729 nous révèle que "*contre les règles et bons aménagements des bois la futaie de 80 arpents qui avoisine le château avait été de temps à autre coupée par éclaircissement,*

11 On y chassait auparavant, mais tout fut fait pour décupler le plaisir de la chasse.

12 On appelait "gardes des plaisirs du roi" les gardes de la forêt dépendant de la Varenne du Louvre, cette étendue de territoire autour de Paris que l'on retrouve dans la Carte des Chasses du Roi.

13 Sous LOUVOIS les coupes annuelles (réparties sur 9 années suivant l'Ordonnance) concernaient environ 100 arpents.

10 Une ordonnance royale de 1539 avait interdit la confection d'échalas de bois de chêne. Elle ne fut jamais respectée ; c'est peut-être à elle que nous devons nos châtaigniers. Fleury en possédait un clos depuis longtemps.

que contre la disposition précise de l'ordonnance les taillis s'exploitent à l'âge de neuf ans et que les anciens baliveaux ont été coupés sans ordre ni permission de Sa Majesté ...". La conséquence de ce constat fut la réunion de Meudon à la Régie et Administration Générale du Domaine de la Couronne.

Le siècle avançant, les châteaux, jardins et bassins se dégradent peu à peu faute d'entretien. Mais le goût des rois pour la chasse sauva la forêt et pour elle on trouva des subsides : réfection et percement des routes en 1776, plantation de 481 arpents de bois sur les terres de Villebon en 1784. La Carte des Chasses du Roi, un peu plus tard, ne fait plus état de terres labourables enclavées : l'arbre règne partout.

Les paysans et leurs seigneurs

Partant d'un cadre rural et féodal et passant de petits seigneurs en grands seigneurs pour aboutir au roi, nous avons aperçu parfois, en fond de toile, les paysans du lieu, laboureurs et vigneron, habitants de toujours de ce terroir. Arrêtons-nous un moment à considérer ce que signifia pour eux la constitution de ce beau domaine.

Le paysan du XV^e siècle que l'on n'appelait jamais vigneron, bien qu'il eut des vignes, avait en plus quelques quartiers de taillis du côté des Cottignies, d'Aubervilliers, de Villebon ou de Fleury, un ou deux arpents de terre labourables sur les Champs de Meudon. Son arrière-petit-fils, au XVI^e siècle, avait un peu plus de vignes, un peu moins de terre, mais n'avait plus de bois. Au XVIII^e siècle, leur descendant n'a plus guère que des vignes. Evoquer la demande croissante de vin n'explique pas tout. La constitution progressive du domaine aux dépens d'anciennes terres labourables et de pâtures amène un profond déséquilibre. Le paysan qui, depuis plusieurs générations déjà, doit acheter son bois aux adjudicataires des coupes constate maintenant qu'il devient difficile d'avoir du bétail et, par voie de conséquence, de bien fumer sa vigne. Certes, il a été indemnisé convenablement ; alors il plante vigne et arbres fruitiers partout où cela se peut, même si la terre s'y prête mal, même s'il doit, faute d'engrais, employer des gadoues. Et il "arrache" quand LOUVOIS crée l'avenue du château et le potager, quand la marquise désire Bellevue. La propriété paysanne n'a jamais été aussi précaire, même aux temps féodaux.

Or, s'il voit à certaines époques s'ouvrir de fabuleux chantiers là où ses ancêtres ont eu du bien, si de grands seigneurs, de somptueux équipages hantent alors Meudon durant quelques saisons, combien d'années de torpeur ensuite ... après un Cardinal de Lorraine, un SERVIEN ou le Grand Dauphin. Les terres sont mises en fermage pour le principal bénéfice d'un laboureur pas

toujours meudonnais, les bâtiments se dégradent et le bailli enregistre des délits de braconnage.

Un texte, qu'on ne peut soupçonner de partialité, illustrera ce propos. En 1717 un questionnaire fut envoyé aux paroisses de la Généralité et Election de Paris en vue d'améliorer l'assiette de la taille. La réponse de Meudon à cette enquête (en quarante-cinq points) figure aux Archives Nationales sous la cote Q3 206. Elle comporte des renseignements sur le nombre de maisons et d'habitants, les ressources de la paroisse ... On y lit :

" 7 - Son estendue contient 844 arpens 50 perches, non compris 1.500 arpens appartenant au Roy qui sont dans le parc de son Château, autrefois dépendances de la paroisse ce qui feroit ensemble 2.342 arpens et 13 perches ..."

" 20 - Le Roy y possède le Château et le Parc dans lequel sont enclos 1.100 arpens de terres labourables et 400 arpens de bois autrefois dépendans de la paroisse ... plus, hors du Parc, Sa Majesté possède 109 arpens et 67 perches de fonds de terre ..."

" 22 - les taillables y possèdent 325 arpens et 65 perches et demie de fonds de terre ..."

Le reste se distribuait entre bourgeois de Paris (179 arpents), terres vaines (incultes) et ... 4 arpents (sic) de communaux, ces communaux qui firent l'objet de tant de réclamations, compensations, échanges, au fur et à mesure de l'extension du domaine et qui restèrent un perpétuel objet de litige¹⁴.

Le cas de Meudon n'était pas unique. Partout où un grand domaine s'était créé, il n'avait pu le faire qu'aux dépens d'un ancien équilibre. Artisans et commerçants bénéficièrent du nouvel état des choses qui amena un renouvellement de population. Nous jouissons, en cette fin du XX^e siècle, d'un magnifique environnement : il est le résultat de toute une évolution faite des préjudices subis par les uns, des avantages acquis par les autres. Ainsi vont les choses ...

GLOSSAIRE

accenser - Concéder un bien à cens (voir ci-dessous). Cela se produisait après des guerres, des épidémies, quand des biens restaient vacants. Le seigneur les réaccensait.

arpent - Unité de superficie qui se divisait en quatre quartiers et cent perches. L'arpent "d'ordonnance" ou "des Eaux et Forêts" équivalait à 51 ares 07 centiares. L'arpent "de Paris" (utilisé à Meudon, Clamart, Sèvres) à 34 ares 19 centiares.

¹⁴ Voir à ce sujet, aux archives municipales de Meudon, la très violente diatribe de Louis GOURET, syndic des habitants, du 21 mai 1781, reproduite dans le 1^{er} registre de délibérations "1784-1791".

arrière-fief - Voir "fief".

à tire et à aire - Se dit d'une coupe faite non par plans choisis, mais à la file de la coupe précédente.

cens - Redevance (minime) en argent ou nature due par les tenanciers (censitaires) au seigneur du fief dont leurs biens relevaient.

censier - Livre où étaient enregistrés les noms et déclarations des tenanciers et le montant des cens dus par eux. On le mettait à jour tous les trente ans environ. Le livre **terrier** avait pratiquement le même usage mais, rédigé par deux notaires, sur autorisation royale, il avait une force plus contraignante.

censitaire - Tout tenancier (paysan ou bourgeois) qui tenait à cens d'un seigneur sa maison, ses terres, etc.. Il en était néanmoins propriétaire, pouvait acheter, vendre, léguer. Dans la pratique, le cens tendait à devenir un impôt seigneurial, mais sa reconnaissance impliquait, au bénéfice du seigneur, la perception de tous les autres droits seigneuriaux (de justice, enregistrement, etc...) souvent plus rentables pour lui.

coutumes - Libertés anciennement concédées aux habitants par un seigneur, comme celles de prendre du bois, de faire paître les bestiaux sur des biens lui appartenant. On les appelait également **usages**. Les **communaux**, par contre, n'étaient pas un bien d'usage, mais la propriété de la communauté d'habitants (qui ne jouissait à Meudon ni d'usages ni de coutumes). Sur ces pâtures, le berger communal menait paître les bestiaux.

dessartage - Conquête de l'agriculture sur l'arbre. Au haut Moyen-Âge, des villages s'établirent au centre de clairières et gagnèrent peu à peu des terres de culture sur la forêt environnante. Essarter = défricher.

fief - Bien anciennement concédé par un seigneur à un vassal en échange de sa fidélité et pour assurer sa

subsistance. Cette cession était assortie de droits et devoirs. Le seigneur de Meudon était vassal du seigneur de Marly et suzerain des petits seigneurs des **arrières-fiefs** (Villebon, Montalet, Aubervilliers). Le vassal devait l'**hommage** à son suzerain.

généralité et élection de Paris - C'était une circonscription financière et administrative. Dans les "pays d'élection" l'impôt était réparti par des officiers appelés "élus" ; dans les "pays d'états" (la Bretagne par exemple) cette répartition était faite par les assemblées provinciales.

grotte - Nom donné en architecture à un petit édifice évoquant une grotte naturelle. La mode en arrive d'Italie à la Renaissance. Bien des châteaux en ont été agrémentés.

justice haute, moyenne et basse - Le seigneur de Meudon, comme les religieux de Saint-Germain-des-Prés (coseigneurs), possédait dans l'étendue de sa seigneurie, le droit de faire exercer la haute justice (matérialisée par un gibet). La moyenne et la basse justice correspondaient à des délits mineurs sanctionnés par la perception d'amendes. Les petits seigneurs d'arrières-fiefs ne possédaient que ces deux derniers droits.

mettre en criée au Châtelet - Mettre en adjudication ou vente aux enchères publiques. Le Châtelet était le siège de la justice royale.

perche - Voir "arpent".

quartier - Voir "arpent".

taille - Impôt royal. On appelait **taillables** les assujetés et, comme certaines catégories de privilégiés en étaient exemptées, le mot prit une valeur péjorative.

terrier - Voir "censier".

usages - Voir "coutumes".

Marie-Thérèse HERLEDAN

SOURCES :

Pour l'essentiel, l'importante série O¹ "Maison du Roi" aux Archives Nationales (O¹ 3802 à O¹ 3853).

OUVRAGES CONSULTÉS :

J. P. COULON : "Guide de la forêt domaniale de Meudon", Touring Club de France, s.d. ;

Michel DEVEZE : "Histoire de la forêt française au XVI^e siècle", Ecole Pratique des Hautes Etudes, Tomes I et II, S.E.V.P.N., 1961 ;

Michel DEVEZE : "Histoire des forêts", Collection "Que sais-je" n°1135, 1973.

Halte à quelques idées reçues ...

Sur l'histoire de la forêt, comme sur d'autres points de l'histoire meudonnaise, des assertions sans fondement, reprises d'ouvrage en ouvrage, créent une confusion regrettable. C'est pourquoi le comité de rédaction du Bulletin a estimé souhaitable d'ouvrir une rubrique "Halte à quelques idées reçues". Des mises au point seront apportées en marge de certains articles et pourront donner lieu à une récapitulation ultérieure.

La forêt de Meudon, au Moyen-Âge, aurait appartenu à l'Hôtel-Dieu de Paris. [in (3), (4), (5)].

Il n'y avait pas de "forêt de Meudon" au Moyen-Âge. De nombreux petits seigneurs ou particuliers possédaient des pièces de bois morcelées et dispersées au milieu des terres. Quant à l'Hôtel-Dieu, sur les communes qui se partagent l'actuelle forêt domaniale, il possédait essentiellement des exploitations agricoles. A titre d'exemple la ferme de Trivaux, sur la paroisse de Clamart, qui totalisait 160 arpents (dont 140 de terres labourables) n'avait que 8 arpents de bois taillis. Il en allait de même à Chaville où une fausse interprétation est à l'origine de cette erreur. A Meudon, l'Hôtel-Dieu ne possédait que quelques droits sur des maisons, vignes et friches.

Le château (vieux) de Meudon aurait été construit en 1552 par le Cardinal de Lorraine. [in (2), (3)].

Construit vers 1520 par Antoine SANGUIN, flanqué de deux ailes vers 1540 par la duchesse d'Etampes, sa nièce, il est acquis en 1552 par le cardinal de Lorraine qui fait réaliser, dans les années suivantes, non loin de là, un petit château de fantaisie, flanqué de deux pavillons, appelé "la Grotte". L'Observatoire, ex Château-Neuf, en occupe l'emplacement.

L'Orangerie serait due au cardinal de Lorraine. [in (1), (5)].

Depuis l'ouvrage magistral de Paul BIVER, cette attribution allait de soi et elle figure dans l'article de 1984. Des documents, inconnus alors, permettent de l'attribuer à SERVIEN et de la dater du milieu du XVII^e siècle (voir bulletin de la Société des Amis de Meudon n° 174).

SERVIEN aurait été ruiné par les travaux hydrauliques qu'il fit réaliser dans le domaine. [in (2), (3), (4)]. Il aurait fait creuser les étangs de Trivaux et de Villebon. [in (2), (3), (5)].

L'aménagement du système hydraulique qui desservait les bassins du parc est à porter au crédit de LOUVOIS. SERVIEN en eut peut-être le dessein, mais il ne fut seigneur de Meudon qu'un peu plus de quatre ans.

L'étang de Chalais aurait été créé en 1606. [in (3)].

Un petit étang existait à Chalais où se trouvait un moulin sur le ru d'Arthelon. Il dépendait du manoir d'Aubervilliers et était là depuis fort longtemps lorsqu'un acte, parmi d'autres, le cite en 1606. Par contre, la réalisation du "grand hexagone" est l'œuvre de SERVIEN et date de 1657-1658 (voir bulletin de la Société des Amis de Meudon n°171).

SERVIEN aurait créé la Terrasse de 450 mètres de long. [in (5)].

Il fit prolonger de 253 mètres, en avant du château, la terrasse existante (voir bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon n°88).

Marie-Thérèse HERLEDAN

(1) - Paul BIVER, "Histoire du château de Meudon", Jouve, 1923

(2) - J.-P. COULON, "Guide de la forêt domaniale de Meudon, Touring Club de France, s.d.

(3) - Henri LACOSTE, "Les forêts domaniales de l'ouest parisien", Union urbaine de défense et de protection, 1979.

(4) - "Forêt domaniale de Meudon", dépliant, Conseil Général des Hauts-de-Seine, Maison de la Nature et O.N.F., s.d.

(5) - Jean-Pierre HERVET et Patrick MERIENNE, "Forêts de l'ouest de l'Ile-de-France", Office National des Forêts, Editions Ouest-France, 1996

LA ROUTE DES GARDES

a-t-elle vocation à rester une voie de transit ?

SON RÔLE

La route des Gardes, chacun le sait, est l'une des plus anciennes voies de la région permettant notamment de relier Paris à Chartres par la rive gauche de la Seine, sans avoir besoin d'utiliser un pont ou un bac en aval de Paris.

S'élevant rapidement sur la colline de Bellevue, cette voie permettait d'éviter les zones inondables et marécageuses du Bas-Meudon et du ru de Marivel à Sèvres.

Elle a porté différents noms parmi lesquels on se souvient de chemin de Montfort, chemin du Val de Gally, (grand) chemin de Paris à Versailles, chemin des charbonniers, chemin des Gardes, Pavé des Gardes, chemin des troupes, ..., cela suivant les époques, l'auteur du plan, l'interlocuteur ou le contexte politique. Les noms qui lui sont restés, route des Gardes à Meudon, pavé des Gardes à Chaville, symbolisent bien deux de ses principales spécificités qui ont marqué les esprits : avoir été dotée de pavés très tôt et avoir été parcourue pendant de nombreuses années par les gardes royaux.

Outre son rôle de voie de liaison entre Paris et la province, c'est elle qui permettra de desservir le château de Meudon. SERVIEN pour son confort la fait paver de cailloux au milieu du XVII^e siècle, depuis les Moulineaux, où elle arrivait de Paris en bateau, jusqu'à la rue des Capucins¹.

LOUVOIS y fait débiter l'avenue du Château que Louis XV et Madame de Pompadour prolongeront jusqu'au château de Bellevue, parachevant ainsi la Grande perspective de Meudon jusqu'au bord du plateau, au-dessus de la Seine, dans l'axe du Mont Valérien.

C'est aussi un chemin "d'intérêt local" utilisé alors par les Meudonnais, bien qu'étant à l'écart de leur ville, pour aller vers les "bruyères et pâturages"², vers la Seine : le trafic fluvial, ainsi que vers Paris.

Sans doute serait-il aventureux de vouloir décrire l'atmosphère de la route des Gardes, mais on imagine certaines scènes : les Capucins se rendant à Paris et

Versailles pour quêter, les voyageurs mêlés aux Meudonnais s'arrêtant à mi-côte à la Baraque des Capucins pour se reposer et boire le fruit des vignes meudonnaises. On peut aussi imaginer l'effervescence créée par les Gardes du Roi autour de leur logis et de leurs écuries ainsi que l'animation autour de l'auberge GREPPIN³. On peut encore se souvenir du passage des carriers et de l'agitation entourant les fours à chaux. Mais on retiendra surtout qu'il s'agit là d'hommes, de chevaux, qui créent une animation naturelle plutôt appréciée par les habitants.

Même les puissants s'accommodent aisément et avec un certain plaisir de la vie locale et du passage du public. Ainsi, Madame de Pompadour et le Roi Louis XV, en construisant le château de Bellevue, aménagent dans la cour un passage pour la route de Sèvres à Meudon.

En agrandissant le château, ni le Roi, ni ultérieurement Mesdames de France, ne modifient le tracé de cette route qui passe presque sous les fenêtres du château : des guichets seront aménagés dans les ailes.

Mesdames de France créeront un hameau comparable à celui de Trianon et un jardin anglais le long de la route des Gardes ; elles n'hésiteront pas à la traverser pour édifier un salon de musique au Petit Bellevue proche du logis des gardes et de l'auberge GREPPIN.

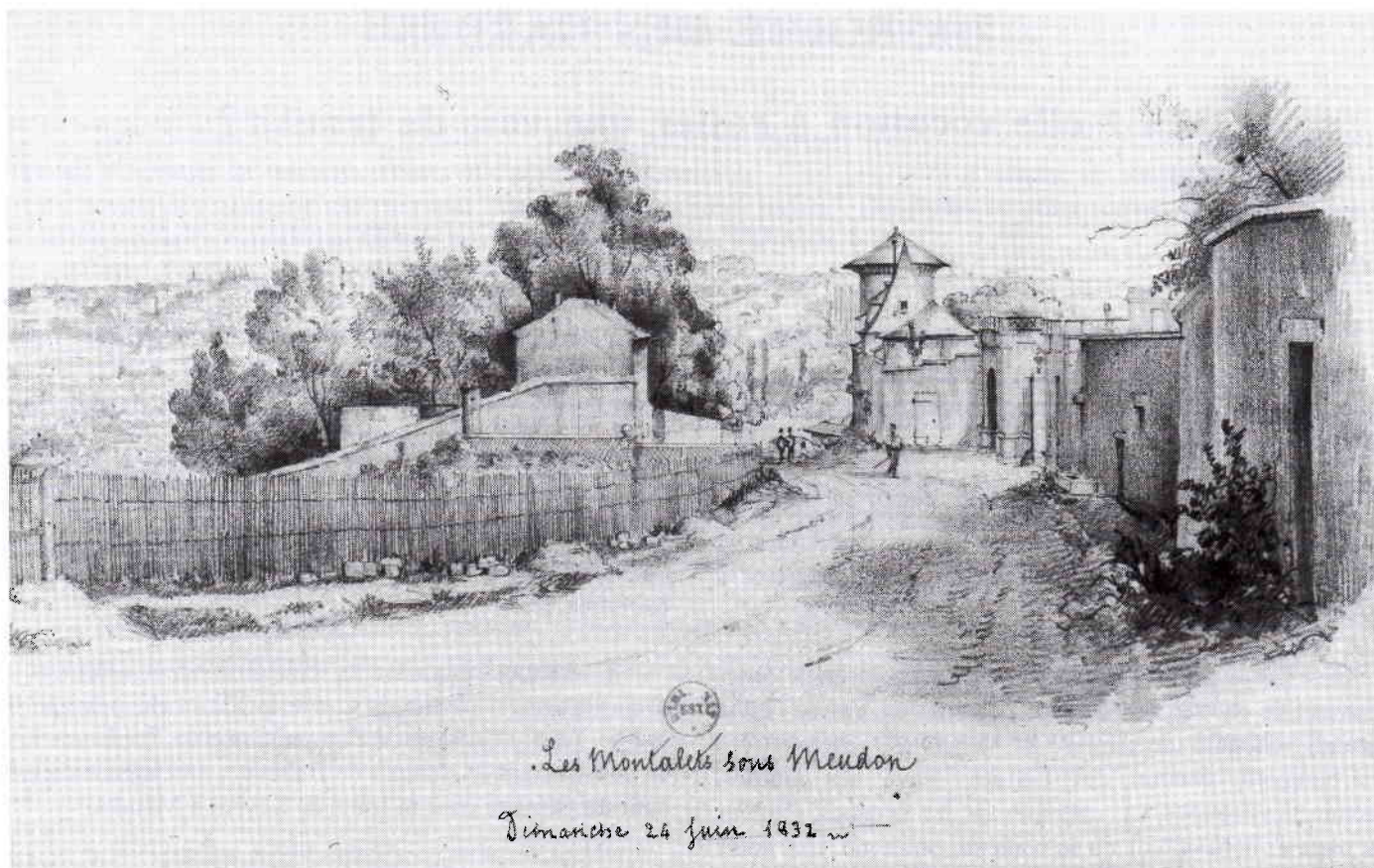
C'est ainsi qu'au XVIII^e siècle au moment où elle prend son nom actuel, la route des Gardes joue, dans la traversée de Bellevue, un rôle fort important puisqu'elle assure un lien avec la Seine et Paris, avec Versailles et la Cour en même temps qu'elle est un trait d'union entre les domaines de Meudon, celui des Capucins, le parc de Bellevue, les bois et pâturages et la vie locale qui transite par elle. Ce rôle a perduré au service des Meudonnais d'aujourd'hui successeurs des habitants de l'époque.

Le rôle de voie de transit de la route des Gardes diminue à partir du moment où il fut aisé de traverser la Seine à Sèvres : la distance depuis Paris était moindre et le chemin par Sèvres et Chaville était presque plat, en comparaison de la forte pente de la côte des Bruyères.

Voir "Le Bas-Meudon, première partie" par Marie-Thérèse HERLEDAN dans le Bulletin n°71.

Voir "Evolution d'un site : Bois et parc de Meudon sous l'Ancien Régime" par Marie-Thérèse HERLEDAN dans ce Bulletin.

3 Voir "A la découverte des plus anciennes maisons de Bellevue" par Daniel SOREAU dans le Bulletin n°67



La route des Gardes en 1832 vue à la hauteur de l'actuelle gare du Bas-Meudon (à gauche) et du portail de la maison SCRIBE, actuel n°23, (à droite). (Collection du Centre de Documentation du Musée d'Art et d'Histoire de Meudon).

LE PAYSAGE

Escaladant les collines de Meudon au-dessus du méandre de la Seine, la route des Gardes permet, en se retournant, de jouir d'un magnifique panorama sur les îles et l'immense bassin de Paris avant de rejoindre les pâturages, les vignes et les bois de Meudon puis de redescendre vers Chaville.

Après être resté durant des siècles sans grands changements - sauf ceux apportés par les cultivateurs qui "domestiquent" le paysage - le site entourant la route des Gardes évoluera plus rapidement avec la création des domaines royaux de Meudon puis de Bellevue qui attirent de nouveaux résidents; puis au XIX^e siècle, après le démembrement du couvent des Capucins et du domaine de Bellevue, de grandes propriétés apparaîtront directement desservies par la route des Gardes.

La propriété des "Colonnes"⁴, construite directement sur la route des Gardes, occupera une partie du jardin anglais tandis que le hameau, presque à l'angle de la route des Gardes et de l'actuelle rue de la Tour, devient un élément du domaine de "la Tour"⁵. La propriété

d'Eugène SCRIBE est lotie et le clos des Capucins donne naissance à trois grandes propriétés; d'autres maisons s'édifient, prestigieuses comme "Les Tourelles", ou "simples" maisons de campagne.

Ces propriétés furent morcelées au XX^e siècle puis elles-mêmes loties dans les années 1960 - 1970, la maison principale étant le plus souvent démolie. Cependant, après avoir sensiblement évolué sous l'effet de l'urbanisation, le paysage s'est comme figé au début du siècle : une importante verdure a survécu, les murs typiquement meudonnais sont demeurés et le tracé de la route des Gardes n'a pas été fondamentalement bouleversé à Meudon.

LE TRACÉ ET LE DÉCOR

Le tracé de la route des Gardes est resté proche du cheminement d'origine. Malgré les vicissitudes de l'histoire et quelques modifications somme toute mineures, le tracé de la route des Gardes à Meudon est globalement resté celui que nos ancêtres ont connu : la pente, les courbes, son empreinte au sol, sa largeur, ont perduré; ce sont celles de l'homme, du cheval et du charrois. Nulle volonté de prestige comme pour l'avenue du Château, il s'agit d'un

⁴ Actuellement au numéro 62.

⁵ Voir "Les grandes propriétés" par Henri CLOUZEAU dans "Meudon au XIX^e siècle", Société des Amis de Meudon.

chemin utilitaire, à la mesure de l'homme, qui va au plus court.

Un peu avant la seconde guerre mondiale, lorsque le nombre de voies du chemin de fer de Montparnasse a été porté de deux à quatre, le passage à niveau a été supprimé et la route des Gardes a été reportée vers le nord. Si la propriété des Tybilles fut alors coupée en deux - les communs séparés de la maison principale et du parc - malgré ces travaux considérables et la construction de murs en béton inesthétiques, le nouveau tracé de la route des Gardes est globalement resté à l'échelle et dans l'esprit auxquels les Meudonnais étaient habitués.

Malheureusement, il faut signaler que ces travaux marquent le début d'une profonde altération de la Grande Perspective à son croisement avec la route des Gardes qui aboutit à l'informe carrefour "aux cent feux" qui sépare l'avenue du Château de LOUVOIS de l'ancienne Grand'Rue de Louis XV qui la prolonge; par contagion, cette altération s'est poursuivie jusqu'à la gare de Bellevue.

Les lotissements ne sont pas vraiment visibles et se sont le plus souvent intégrés⁶ au décor : passé le boulevard Anatole France, en ignorant les immeubles qui agressent le site, le promeneur, au fur et à mesure de la montée, peut sans trop d'efforts traverser Bellevue et se croire dans les années 1920 - 1930.

Les murs sont demeurés et de grands témoins du passé restent visibles : maison Scribe, Grande Perspective, maison des Colonnes, Petit Bellevue, Baraque des Capucins, ... Les pavillons 1920 sont à dimension humaine et les immeubles plus récents en nombre assez réduit.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, tel un gisement géologique ou archéologique qui a conservé les traces du passé superposées et aisément identifiables, la route des Gardes à Meudon permet de lire les différentes strates de l'histoire, directement sur le terrain, à livre ouvert.

Mais un livre de plus en plus inaccessible....

LE "RECALIBRAGE"

Si dans les années 1920, les automobiles ne pouvaient monter aux Bruyères, les suspensions et les ponts arrière déclarant forfait, il n'en est hélas plus de même aujourd'hui.

Après avoir échappé au pire, il y a trente ans, lorsque les pouvoirs publics imaginèrent de balafrer

Meudon en utilisant notamment la route des Gardes pour créer une liaison inter Hauts-de-Seine - heureusement abandonnée en particulier sous la pression du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon -, la route des Gardes dut subir une opération dite de "recalibrage"; traduite en langage courant, cette expression technique signifie "adapter une voie au trafic automobile". C'est ainsi que les trottoirs furent rétrécis, les pavés retirés et le carrefour "aux cent feux" créé au bas de l'avenue du Château classée monument historique.

Parallèlement, Meudon a payé un autre tribut, fort lourd, à la circulation automobile en offrant à la N118 plusieurs hectares de la forêt, désormais fortement polluée, sans que rien ne soit fait en faveur de Meudon, par exemple en orientant la circulation de transit vers cette nouvelle voie à caractéristiques autoroutières.

Or l'urbanisation s'accroissant en Ile-de-France et à Meudon en particulier, un triple phénomène est constaté depuis plusieurs années : une plus grande circulation de piétons sur la route des Gardes, une augmentation de la circulation automobile locale⁷ et un beaucoup plus grand nombre d'automobiles, de camions et de motocyclettes en transit.

Aujourd'hui, la route des Gardes est l'une des voies les plus bruyantes du secteur comme le montrent les documents techniques élaborés par le Syndicat Mixte d'études du Val-de-Seine. Sept écoles, depuis les Bruyères jusqu'au Bas-Meudon, sont en bordure ou à proximité immédiate de la route des Gardes que les enfants empruntent matin et soir, frôlés par des voitures de plus en plus rapides. Deux gares (S.N.C.F. et T.V.S.⁸), une église, un bureau de poste, sont desservis par elle.

De nombreux piétons, des cyclistes meudonnais, l'empruntent en permanence, mélangés à un trafic de transit devenu insupportable : véhicules à moteur de toutes sortes et de tous calibres se succèdent au pas le matin et le soir, mais à forte vitesse aux heures creuses et la nuit, la limitation de la vitesse à 50km/h n'étant pratiquement jamais respectée lorsque le chemin est libre.

Marcher le long de la route des Gardes est devenu non seulement désagréable mais dangereux : bruit, véhicules en accélération dans la montée qui rejettent des gaz mal brûlés, véhicules qui frôlent les trottoirs, ...

Site défiguré (Grande Perspective), façades d'immeubles salies, habitants et passants fortement perturbés : la route des Gardes n'est plus adaptée au trafic d'aujourd'hui.

⁶ Ceci ne signifie pas que de graves erreurs n'ont pas été commises. Le bilan aurait pu être pire. Ces propos ne reflètent que le sentiment d'un promeneur le long de la route des Gardes.

⁷ Une résidence de 100 logements "généraliste" en réalité environ 200 automobiles.

⁸ Tram Val-de-Seine qui remplacera prochainement l'ancienne ligne d'Issy-les-Moulineaux à Puteaux.

UNE NÉCESSITÉ : LA RECONQUÊTE

La route des Gardes ne peut plus absorber, en milieu devenu complètement urbanisé, un mélange "explosif" de circulation locale et de circulation de transit.

Elle ne doit plus servir de bretelle d'accès à la N118.

Les Meudonnais, jeunes et moins jeunes, doivent pouvoir aller à l'école, faire leurs courses, prendre le train ou le tram Val-de-Seine avec un minimum de tranquillité et de sécurité.

Les Meudonnais doivent pouvoir habiter route des Gardes sans subir jour et nuit des agressions sonores et olfactives et sans ressentir les trépidations de leur maison lors du passage des poids lourds.

Une "reconquête" de la route des Gardes est heureusement possible sans investissements coûteux. Cette reconquête suppose l'application d'un principe simple : la séparation des flux de natures différentes. Cette règle conduirait à privilégier sur la route des Gardes la seule circulation locale et à orienter la circulation de transit sur la nationale N118.

Cette N118, à caractéristiques autoroutières, n'est encombrée que deux heures par jour ; elle est donc facilement accessible pendant vingt-deux heures notamment pendant toute la nuit. Construite "en dehors de la vie locale", en partie en viaduc, elle est entourée de murs antibruit ; aucun piéton ne peut y accéder.

Cette séparation des flux peut être obtenue en installant une signalisation appropriée et par des aménagements ponctuels en amont et en aval de la route des Gardes orientant les véhicules en transit vers la N118. Des mesures complémentaires pourraient être étudiées, telles que : interdiction de transit pour les poids lourds et notamment pour les bennes apportant les ordures ménagères des communes des Yvelines à l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux, créations d'aménagements urbains conçus en fonction de la vie locale et du site tels que restauration du croisement avec la Grande Perspective, nouveaux dessins des trottoirs, création de places de stationnement, ...

Des accidents ont déjà eu lieu, le pire a été évité⁹. N'attendons pas qu'il y ait une catastrophe pour réagir. Soucions-nous de la vie quotidienne des riverains de la route des Gardes et de ceux qui la fréquentent.

L'intercommunalité, dont le projet de schéma directeur du Val-de-Seine constitue un témoignage, doit permettre cette reconquête. Prévue pour l'ex N10 à Sèvres et à Chaville, la requalification de la route des Gardes doit être inscrite dans ce schéma directeur et engagée sans délais. Au delà de la sauvegarde du site et de la qualité de l'environnement, c'est la sécurité des personnes qui est en cause.

Daniel SOREAU

9 Il y a peu, un véhicule fou a dérapé et s'est arrêté contre un mur à quelques centimètres de trois enfants. Un camion, dont les freins étaient rompus, n'a pu s'arrêter avant l'avenue du Château qu'en se jetant contre un mur, etc..



POUR VOTRE AGENDA

DANS LE CADRE DES JOURNÉES NATIONALES "PORTES OUVERTES DES MONUMENTS HISTORIQUES"

Samedi 14 septembre à 10h30 :

VISITE DU SALON DE MUSIQUE DE MESDAMES DE FRANCE

Rendez-vous : 59, route des Gardes

Inscriptions préalables : téléphone : 45 34 91 63

En collaboration avec l'association "Espaces"

Samedi 14 septembre à 15h :

VISITE DE LA MAISON HUVÉ ET DU CHEMIN DE HALAGE

Rendez-vous : 13, route de Vaugirard

Organisé par l'association "URSINE - Nature" et l'O.N.F.

Samedi 5 octobre de 9h à 12h :

NETTOYAGE D'AUTOMNE DE LA FORÊT DE MEUDON

Renseignements : 39 46 76 57 ou 34 65 05 55

VISITE DE LA FORÊT

Le sentier de découverte de la forêt pour les non-voyants

Cette année, nous avons choisi avec l'Office National des Forêts (O.N.F.) de visiter le samedi 15 juin 1996, à partir de 10 heures, une réalisation conjointe Région Ile-de-France-communes-O.N.F., sise à l'extrémité du terrain d'aviation de Villacoublay, sur le plateau surplombant l'agglomération de Jouy-en-Josas dans les Yvelines. Elle appartient au Domaine régional de la Cour Roland.

Le petit groupe de Meudonnais, huit personnes dont un non-voyant et son chien, a été accueilli à la ferme du Domaine de la Cour Roland par Monsieur Bernard FAURE, ingénieur de l'O.N.F., qui avait bien voulu se charger lui-même de nous commenter le parcours long d'un kilomètre. Le domaine de la Cour Roland d'une superficie d'une trentaine d'hectares dont la moitié en bois a été acheté en 1960 par la Région. Les communes voisines et la Région ont ainsi une base de loisirs et un Relais Nature accueillant de nombreux sportifs et des classes de découverte de la nature. Le château du XVIII^e siècle, en mauvais état, a été démoli mais la ferme attenante et le réseau hydraulique ont été rénovés. Sur les pelouses donnant dans la cour de la Ferme (Relais Nature) et dans le bois proche, l'O.N.F. a tracé un sentier de découverte de la forêt pour non-voyants.

Ce sentier consiste en une allée en grave-ciment, large de 1,5 mètres, longue de 1000 mètres, bordée de part et d'autre de rives en bois d'une dizaine de centimètres de hauteur servant de guide aux personnes mal voyantes. Il chemine dans la propriété et comprend dix huit stations situées au pied d'arbres ou de bouquets d'arbres intéressants. Ces stations sont aménagées de la façon suivante : à intervalles irréguliers, la grave-ciment s'interrompt et des dalles caoutchoutées, repérables par la différence de sonorité et de sensation au sol, disposées sur une surface de 2 m² environ, marquent l'emplacement d'une table d'informations. Cette table inclinée comprend deux parties, à gauche des illustrations et des explications pour les voyants, et à droite les mêmes explications en

Braille accompagnant le dessin en relief de l'arbre, de ses feuilles et de ses fruits. En outre, chaque non voyant reçoit un petit magnétophone portatif qui lui détaille toutes les informations station par station.

Sans faire la description détaillée de toutes les stations, il est indéniable que cette réalisation est remarquable. Les deux premières stations présentent de très beaux érables sycomores et un magnifique séquoïa géant, puis la troisième et la quatrième, le chêne pédonculé et le saule blanc travaillé en têtard pour fournir de l'osier, la cinquième, le parc romantique avec un bassin maçonné en brique, une grotte artificielle en meulière et un chenal amenant l'eau. Les stations n°6 à 12 montrent, dans un cadre admirable, quelques essences de nos forêts : tilleul, houx, merisier, charme, robinier. La station n°13 permet de comprendre les strates inférieures de la forêt, sol et sous-sol, et décrit les populations de végétaux et d'animaux inférieurs qu'elles hébergent. Les stations n° 14 à 16 présentent l'orme champêtre, le pin sylvestre et le pin de Weymouth ainsi que l'épicéa (port en forme de cône, fruits pendants) et le sapin de Nordman (port plus aplati, fruits dressés). La station n°17 se rapporte aux ronces des bordures et des clairières et la dix-huitième termine la promenade par la visite d'une belle basse-cour, comprenant poules, coq, oies, canards, lapins, chèvres, etc..

La visite prévue dure normalement une heure mais notre guide, Monsieur FAURE, nous a passionnés, et nous avons plus que doublé ce temps. Nous vous engageons petits et grands à venir découvrir et comprendre cette jolie Nature. Vous y verrez aussi, un rucher et un jardin potager où vous serez les bienvenus.

Domaine régional de la Cour Roland, 60, rue Etienne de Jouy, 78350 Jouy-en-Josas.

Téléphone : 34 65 18 69.

Relais Nature : téléphone : 39 46 69 98.

Michel RIOTTOT

NOUVELLES BRÈVES

NOMINATION D'UN NOUVEAU CHARGÉ DE MISSION

Dans sa séance du 4 juin 1996, le Conseil d'administration, sur proposition du président mandaté par le Bureau, a désigné à l'unanimité Madame Thérèse-Marie BRACHET, enseignante à l'Ecole du Louvre, comme chargée de mission. Elle aura pour fonction de suivre les questions relatives au patrimoine dans leur ensemble et, plus particulièrement, l'application des textes législatifs et réglementaires concernant les monuments historiques et les sites. Au nom de tout le Conseil, le président a chaleureusement remercié Thérèse-Marie BRACHET de bien vouloir accepter cette mission dans un domaine qui relève tout particulièrement de sa compétence et qui intéresse au premier chef notre association.

VISITE - CONFÉRENCE DU MUSÉE RODIN

Suscitée par notre Comité qui en a confié l'organisation à Thérèse-Marie BRACHET, spécialiste de l'architecture et de la sculpture du Moyen-Âge à nos jours, la visite-conférence du Musée RODIN de Meudon a connu un très grand succès. Qu'on en juge : la répartition des participants avait été prévue en deux groupes de vingt-cinq personnes, l'un pour le samedi 13 avril à 14h30, l'autre pour le mardi 16 avril à la même heure; devant l'afflux des inscriptions, Thérèse-Marie BRACHET organisa la scission en deux des postulants du samedi, si bien que deux groupes se sont succédés dans le même après-midi. Au total, 89 entrées ont été délivrées, aussi avec les quelques enfants que conduisaient leurs parents, trois groupes d'une trentaine de personnes sont allés à la rencontre de la vie et de l'œuvre de RODIN. Plus de trente inscriptions n'avaient pu être acceptées, mais rien n'est perdu car d'autres visites sont prévues en avril 1997.

Pénétrant dans la propriété des Brillants, les groupes se sont rendus à la villa-atelier achetée par l'artiste en 1895, puis au musée situé à proximité et que l'Etat fit construire de 1929 à 1931 grâce aux libéralités de Jules MASTBAUM, fondateur du musée Rodin de Philadelphie, pour abriter les esquisses et modèles en glaise et en plâtre des grandes œuvres de l'artiste.

La première partie de la visite, consacrée à la villa-atelier dont la salle à manger et le salon sont en grande partie reconstitués grâce à des photographies anciennes, fut propice à l'évocation de la vie privée d'Auguste RODIN, de ses amis, de ses commanditaires et de ses visiteurs dont le plus illustre fut le roi d'Angleterre, Edouard VII.

Bien entendu, l'atelier a retenu l'attention : il fut tout d'abord celui de Madame de COOL, artiste-peintre qui précéda RODIN à la villa des Brillants; il fut agrandi par le sculpteur qui fit construire au nord-ouest une vaste verrière lui offrant une superbe vue sur la Seine. Contre l'un des murs, un lit à baldaquin dont il ne reste que l'ossature était utilisé de manière imprévue par RODIN pour préserver les pièces de glaise ou de plâtre les plus fragiles qu'il travaillait; des vitrines contiennent aujourd'hui des plâtres de RODIN, des antiquités chinoises et égyptiennes, des statuettes grecques et romaines qu'il avait acquises.

Invités par la conférencière à pénétrer dans le musée, les visiteurs ont pu écouter la longue et passionnante histoire de la "Porte de l'Enfer" qui ne fut jamais réalisée mais servit à l'étude de différentes œuvres devenues très célèbres telles que le "Penseur"; outre la "Porte de l'Enfer", trois autres œuvres majeures, "l'Âge d'airain", "BALZAC", les "bourgeois de Calais", ont permis à Thérèse-Marie BRACHET de bien faire saisir l'artiste et sa technique et de montrer que RODIN, concepteur génial, sculpteur de glaise, ne fut ni tailleur de pierre, ni davantage maître-fondeur, ce qui lui fut une occasion d'expliquer en détail le savoir-faire déployé dans ce dernier métier d'art. Avant de quitter le musée, chacun put s'attarder plus ou moins longuement devant les nombreux plâtres et moulages qui y sont exposés; le groupe se reformait à l'extérieur et pouvait alors porter son attention sur ce qui fut le portique central de la façade côté jardin du château d'Issy-les-Moulineaux que RODIN avait acquis et que l'architecte du musée a utilisé pour en faire l'entrée du bâtiment.

Après avoir admiré le splendide panorama sur le méandre de la Seine, ses trois îles, le parc de Saint-Cloud, les coteaux de Brimborion et de Bellevue, il ne restait plus qu'à évoquer, unie pour l'éternité à l'artiste, celle qui durant de longues années fut sa fidèle compagne et devint Madame RODIN trois semaines avant sa mort en janvier 1917. Rejointe en novembre de la même année par Auguste RODIN, ils reposent ensemble dans le tombeau situé devant l'entrée du musée et que surmonte, coulé dans le bronze, "le Penseur", l'une des plus belles œuvres du sculpteur.

Au terme de cette visite, ponctuée, comme on l'a vu, d'explications et de commentaires toujours très vivants de Thérèse-Marie BRACHET, chacun était reconnaissant à la brillante conférencière de lui avoir fait partager son érudition sur l'un des plus grands sculpteurs contemporains dont le nom est pour toujours associé à Meudon.

À PROPOS DE LA NAISSANCE DE LA "FONDATION DU PATRIMOINE"

En date du 2 décembre 1995, notre président formulait par lettre adressée à Monsieur HUGOT, président de l'association des Amis de la Fondation du Patrimoine, le soutien sans réserve de notre Comité de Sauvegarde des Sites au projet de création d'une fondation du patrimoine qui lui avait été précédemment soumis. Il souhaitait un large succès à cette intéressante initiative qui devait permettre de "promouvoir et de sauvegarder les monuments dignes d'intérêt, sans relever forcément de la protection juridique des Monuments historiques" et envisageait la collaboration des associations qui, à tous les niveaux, national, régional, départemental, local, œuvrent pour la protection des sites et des monuments, à condition toutefois qu'elles soient "structurées", afin d'agir en parfaite coordination.

Peu après cette correspondance, un projet gouvernemental était soumis à l'Assemblée Nationale afin d'aboutir à l'adoption d'une loi créant la "Fondation du patrimoine" et, par lettre en date du 15 avril 1996, Monsieur HUGOT remerciait chaleureusement notre président pour l'appui que lui avait apporté notre association, ajoutant : "celui-ci (l'appui) n'est pas étranger à l'aboutissement, aujourd'hui en vue, de ce projet d'une envergure exceptionnelle puisqu'il concerne la promotion, la mobilisation et le soutien en faveur du Patrimoine sous tous ses aspects : monuments historiques, patrimoine de proximité non protégé et paysage. Cela nécessitait un statut juridique original consacré par voie législative."

Au moment où paraît le présent Bulletin, l'association présidée par Monsieur HUGOT, mais aussi plusieurs autres parmi lesquelles le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, peuvent se considérer comme tout à fait comblées puisque la loi créant la Fondation du Patrimoine a été signée le 2 juillet dernier et publiée au Journal Officiel le lendemain. Le texte définit les objectifs de la Fondation, précise qu'elle est reconnue d'utilité publique par le décret en Conseil d'Etat qui en approuve les statuts. Il définit les obligations des fondateurs, la composition du Conseil d'administration et indique qu'un Conseil d'orientation, composé notamment des représentants des associations de défense et de mise en valeur du patrimoine "donne des avis" et "formule des recommandations". La Fondation relève du contrôle de la Cour des Comptes et le texte donne des indications d'ordre général sur la gestion de ses ressources.

Il sera nécessaire de prendre connaissance des statuts de la Fondation et des décrets d'application de la loi si l'on veut saisir l'ampleur des implications et des possibilités offertes par cette "personne morale de droit privée à but non lucratif" née le 2 juillet 1996.

VERS LE CLASSEMENT DU SITE "LE HAUT DE FLEURY"

Plusieurs contacts de notre président Gérard ADER avec Monsieur Victor MARQUEWICZ, inspecteur régional des sites à la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France, ont certainement favorisé l'élaboration par celui-ci, d'un projet de classement, au titre de la loi de 1930, sur le site du "Haut de Fleury", vaste domaine qui pour les deux tiers appartient à Clamart et pour un tiers à Meudon.

Dans ces deux localités, il est bien connu sous la dénomination "Orphelinat Saint-Philippe" depuis l'inauguration officielle, le 30 novembre 1888, en présence de Marie BRIGNOLE-SALE, duchesse de Galliera, de l'établissement dont elle avait financé la construction sur le terrain par elle antérieurement acquis. Il était initialement un élément du patrimoine de la Fondation Galliera; il est maintenant, du fait des circonstances, un élément de la Fondation des "Orphelins apprentis d'Auteuil" qui en assurent la gestion.

Dans l'exposé des motifs de son projet de classement présenté devant la commission départementale des sites, perspectives et paysages des Hauts-de-Seine réunie le 2 avril 1996, à laquelle participait Gérard ADER représentant Environnement 92, Monsieur Victor MARQUEWICZ a appelé l'attention sur l'extraordinaire belvédère que constitue la terrasse située devant l'entrée du bâtiment principal et de laquelle la vue s'étend vers l'ouest du val de Meudon aux terrasses de l'Observatoire, puis bien au delà, jusqu'aux plus lointaines ondulations du nord du département.

L'auteur du rapport a souligné également la qualité du paysage qu'offre, en retour, depuis la grande Terrasse, le flanc oriental du val. Les bâtiments néogothiques de l'orphelinat, en parfaite harmonie avec le paysage, émergent discrètement d'un espace densément boisé formé par les arbres centenaires du domaine que prolonge, en arrière plan, la forêt de Clamart.

Un dossier en vue de l'inscription de ces bâtiments à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques a été annoncé le même jour devant la même commission par Monsieur Christian BENILAN, Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Départemental de l'Architecture des Hauts-de-Seine.

Comment ne pas souhaiter que les deux causes soient entendues, permettant ainsi la sauvegarde du dernier paysage de caractère romantique que puisse rencontrer le regard à l'amont de la grande boucle de la Seine?

PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DES AMENDEMENTS IMPORTANTS

Dans le précédent Bulletin (n°89), nos lecteurs ont pu prendre connaissance de l'avis donné par l'Environnement 92 au commissaire chargé de l'enquête publique sur le projet de plan départemental relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans son rapport remis le 9 mai dernier, le Commissaire-enquêteur donnait un avis favorable au projet qui lui avait été présenté par le Préfet des Hauts-de-Seine en l'assortissant de nombreuses réserves dont la plupart étaient reprises de l'avis d'Environnement 92.

Le nouveau préfet, Monsieur Jean-Pierre RICHER, a réuni la commission le 28 juin dans le but de "réorienter le plan pour le rendre plus réaliste". Le préfet, très attentif aux avis exprimés, a retenu un nombre important de modifications au projet initial. Citons parmi les principales : la création d'une commission d'harmonisation régionale, notamment pour prévoir la répartition entre les différentes usines, des déchets provenant des départements ; le traitement, à la fois des ordures ménagères et des déchets industriels banaux, par les deux usines d'Issy-les-Moulineaux et de la boucle nord de la Seine ; la construction progressive de ces deux usines par tranches pour éviter toute surcapacité de traitement ; un taux minimal de recyclage de 20% et un développement des collectes sélectives favorisé, en particulier, par des actions d'information auprès des habitants ; la création d'un réseau de déchetteries accueillant à la fois les encombrants, les toxiques et les gravats ; le développement du transfert par voie fluviale grâce à un accès à la Seine des deux usines d'incinération ; la création, enfin, d'une instance de suivi pour surveiller l'exécution du plan et prévoir les adaptations de celui-ci devenues nécessaires au cours du temps.

On le voit, même si le préfet est resté très prudent sur la réduction des déchets à la source, l'essentiel des observations contenues dans l'avis d'Environnement 92 a été très significativement pris en compte : c'est une constatation satisfaisante et encourageante pour le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon qui a largement contribué à l'élaboration de cet avis.

Soulignons que ce résultat est aussi le fruit d'une étroite et fructueuse concertation avec Monsieur Pierre RIEGENBACH, maire de Sceaux, vice-président du Conseil Général chargé de l'environnement, et Monsieur Jacques GAUTIER, maire de Garches, vice-président du S.I.E.L.O.M. (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Hauts-de-Seine), tous deux représentants du Conseil Général des Hauts-de-Seine à la commission chargée de l'élaboration du plan.

"FORÊT PROPRE" 1996

Comme nous l'avions annoncé, Colette LACHARME, qui, cinq années durant, a assuré avec compétence, dynamisme et efficacité le déroulement de l'opération "Forêt propre" vient de passer le flambeau à Michel RIOTTOT son successeur dans les fonctions de chargé de mission pour les activités relatives à la forêt. Michel RIOTTOT a donc eu la haute main sur l'organisation de la quinzième opération "Forêt propre" réalisée conjointement avec l'Office National des Forêts. On lira avec intérêt le rapport ci-dessous qu'il a bien voulu nous communiquer :

"Le 30 mars, le soleil n'était pas au rendez-vous mais le temps, un peu frais, était tonique... Les éclaireurs, éclaireuses de France, les scouts d'Europe et les scouts de France ont formé les gros bataillons de nos groupes de ramassage mais cette année ils étaient accompagnés de nombreux jeunes venant des écoles, collèges et lycées, publics et privés de Meudon. Nous sommes très heureux de cette intense mobilisation des jeunes en faveur de leur forêt. En effet, notre but n'est pas uniquement de collecter des quantités importantes d'ordures (1,6 tonnes ce jour), il est plus spécifiquement de faire prendre conscience à nos enfants que la forêt est un milieu naturel, nécessaire à la vie de l'homme. Ainsi, cet après-midi plusieurs centaines d'enfants accompagnés d'adultes ont parcouru les trois zones de collecte de la mare Adam, du Bel Air et du Parc du Tronchet. L'équipe des écocantonniers de l'association "Espaces" s'est associée au ramassage ainsi que les enfants handicapés de l'association APEI accompagnés de leurs animateurs. La forêt est globalement plus propre que l'année passée, souhaitons que cela se prolonge. Enfin, un goûter offert par la Municipalité de Meudon au stade René Leduc a clos, vers 18 heures, cette intense mobilisation.

Dès à présent, nous pensons à la seizième Opération Forêt Propre et nous entamons une série de réflexions afin de mobiliser davantage encore les Meudonnais autour de leur forêt. Celle-ci est une forêt domaniale ce qui signifie que l'Etat (nous tous) en est l'unique propriétaire. L'Office National des Forêts est chargé, au nom de la communauté nationale, de l'entretenir et de l'embellir. Cette charge efficacement remplie ne nous dispense pas, malgré cela, de participer aussi à sa protection et à son développement. Je vous propose de me faire parvenir vos idées pour rendre plus efficace notre opération et mobiliser nos concitoyens. Ecrivez au siège de notre association qui me fera parvenir vos réflexions.

Je terminerai en remerciant Colette LACHARME qui m'a précédé dans cette animation et qui m'a fourni, ainsi que son mari Philippe, une aide très précieuse pour assurer la pérennité de notre opération Forêt propre."

NETTOYAGE DE LA FORÊT

Notre opération "Forêt propre", par la force des choses, présente certainement un défaut : celui de n'avoir lieu qu'une fois l'an. Depuis avril dernier, cependant il se trouve corrigé dans la mesure où l'Office National des Forêts (O.N.F.) a signé une convention avec l'association "Les Amis de l'Atelier" de Chatenay-Malabry pour assurer le ramassage des déchets éparpillés dans la forêt de Meudon, notamment aux abords de Meudon-la-Forêt (route du Tronchet, Tapis vert, étangs de Trivaux et de la Garenne) et de Clamart (alentours du parc forestier, pelouses de l'anémomètre).

L'opération, arrêtée en juillet-août mais qui reprendra en septembre, a lieu une journée par semaine ; elle est menée par une équipe de six travailleurs encadrés par un chef d'équipe et dispose d'un camion. Le financement (1850 francs H.T. par semaine) est assuré par l'O.N.F., le Conseil Général des Hauts-de-Seine et l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France.

Sans doute appréciera-t-on encore davantage cette heureuse initiative si l'on sait que l'association "Les Amis de l'Atelier" a pour objectif la réinsertion par le travail de légers handicapés mentaux et que, par suite, l'entretien de cette partie de notre forêt par des personnes qu'elle prend en charge relève d'une action à caractère social particulièrement intéressante.

Ces informations nous ont été communiquées par Monsieur BONCORI de l'O.N.F. que nous remercions bien vivement.

VIENT DE PARAÎTRE : "DÉCOUVRIR MEUDON"

Catherine DESSUS qui habite et connaît parfaitement Meudon est l'auteur d'un ouvrage de 96 pages, d'un format agréable et pratique (12cm x 20cm), intitulé : "Découvrir Meudon".

Il est facile de l'avoir en poche si l'on a l'intention de réaliser les promenades - au nombre de cinq - qu'il propose, avec l'objectif de faire connaître la quasi-totalité de ce qui constitue au sens le plus large, le patrimoine culturel de Meudon.

Impossible de se fourvoyer : pour chaque itinéraire, l'utilisateur est guidé avec précision vers des jalons numérotés qu'il retrouve sur le plan annexé au texte.

Pour chaque promenade, chaque jalon - site, lieu dit, monument, etc. - est l'objet d'un commentaire simple et d'une lecture facile, mais donnant l'essentiel de ce qu'il faut savoir à son sujet.

La présentation du livre est originale car dans la majorité des pages, le texte réserve une large marge dans laquelle sont renvoyées des informations complémentaires imprimées en vert clair, dont l'intérêt ne le cède en rien à celui du texte courant.

On aura compris le rôle de guide éclairé joué par l'auteur tout au long de cette première partie qui forme la moitié de l'ouvrage et qu'on peut lire avec le même plaisir chez soi, dès lors que l'on connaît assez bien la Ville, réalisant ainsi des promenades virtuelles et néanmoins enrichissantes.

La suite de l'ouvrage, illustrée comme la première partie de photographies en noir et blanc, offre au lecteur une mise en page variée sur une ou deux colonnes, avec parfois un fond de couleur verte pour rendre plus attractif un texte plus dense consacré aux points forts du patrimoine meudonnais que sont les deux musées, les carrières, les réalisations scientifiques et techniques, la forêt pour laquelle est proposé le plan d'un circuit de grande randonnée (17 kms).

Au fil du livre, certains sujets comme les noms de rues, la Communauté russe de Meudon, Fernand POULLON (pour Meudon-la-Forêt), les grands sculpteurs, se signalent à l'attention du lecteur par l'emploi de la couleur, tandis que d'autres plus ponctuels, piquent le lecteur au jeu de questions du type "vrai ou faux".

Il apparaît que Catherine DESSUS, pour faire découvrir Meudon, a déployé un indéniable talent de pédagogue et parvient ainsi à communiquer au lecteur sa curiosité, son enthousiasme, voire ses regrets, quand elle évoque habilement dans sa conclusion, l'absence, en ville, de dispositions peu coûteuses mais efficaces qui permettraient à un plus grand public de mieux connaître l'exceptionnel patrimoine culturel de Meudon.

Une seule réserve à propos de ce livre auquel nous souhaitons le plus franc succès : une défaillance technique au niveau de l'impression fait que les textes situés dans les marges, en vert pâle sur fond blanc, et plus rarement en pleine page, sont par manque de contraste, assez difficiles à lire.

Cependant il serait dommage que, de prime abord, en feuilletant l'ouvrage, l'acheteur éventuel hésite pour cette raison à l'acquiescer : nous pensons avoir montré qu'il se priverait d'un bien sympathique compagnon pour aller à la découverte de notre Ville.

"DÉCOUVRIR MEUDON" par Catherine DESSUS, 96 pages - 38 illustrations. Editions O'VAL. En vente dans les librairies de Meudon au prix de 86 francs.

Paulette GAYRAL

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Le **Crédit Mutuel**

La banque et les assurances à la même adresse

22, rue de la République - 92190 MEUDON - Tél. 41 14 30 50

Crédit Mutuel
une banque à qui parler

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques
Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLÉRIE
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 46.26.45.50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 francs